

Un écart important sur l'alimentaire

En mars 2010, la comparaison du niveau des prix entre La Réunion et la France métropolitaine a été réactualisée. L'écart de prix des biens et services s'élève à + 12,4 % à La Réunion. Sur un poste important du budget des Réunionnais comme l'alimentaire, les prix sont supérieurs de 36,6 %. Ils ont alimenté le ressenti des ménages réunionnais sur l'évolution de leur pouvoir d'achat.

Le dernier exercice de comparaison des prix en niveau entre La Réunion et la France métropolitaine datait de 1992. Il s'agissait de savoir de combien augmenterait la valeur du panier de consommation d'un ménage métropolitain « moyen » s'il devenait résident dans un Dom en maintenant ses habitudes de consommation de France métropolitaine. Depuis, malgré des études permettant de comparer les évolutions de prix des territoires (cf. encadré), la demande de renouveler une comparaison spatiale des prix a été exprimée à plusieurs reprises notamment au sein des observatoires des prix et des revenus mais aussi lors des États généraux de l'Outre-mer en 2009. L'enquête de comparaison spatiale des prix a été renouvelée en mars 2010, et devrait avoir lieu dorénavant tous les cinq ans environ.

+ 12,4 % en 2010 sur le panier métropolitain

L'écart de prix global à La Réunion, sur la structure de consommation métropolitaine, s'élève à + 12,4 % en 2010. Il était de + 15,6 % en 1992. À cette date, l'écart de prix à La Réunion était le plus élevé des Dom derrière la Guyane. Aujourd'hui, les résultats montrent que les prix

à La Réunion sont moins élevés que dans tous les autres Dom. L'écart en Guyane reste le plus important (+ 19,6 %), suivi par la Martinique (+ 16,9 %) et la Guadeloupe (+ 14,8 %).

Les écarts de prix des biens étudiés ont évolué différemment à La Réunion sur les vingt dernières années, certains ayant diminué, d'autres augmenté. Les produits alimentaires notamment, qui constituent l'un des principaux postes de dépenses des Réunionnais (15 % du budget), et sur lequel l'écart le plus important est observé, ont augmenté plus vite qu'en France métropolitaine. Sur le panier métropolitain, l'écart était de + 30 % en 1992 et s'élève à + 36,6 % aujourd'hui. Les dépenses alimentaires étant les plus fréquentes, cette évolution a contribué à alimenter le ressenti des ménages réunionnais sur la vie chère.

Pour les boissons alcoolisées et le tabac, les prix sont supérieurs de 26,3 % à La Réunion. Sur ce poste les prix sont en général plus élevés, puisqu'aux frais de transports peuvent s'ajouter certaines taxes (octroi de mer par exemple) particulièrement importantes sur ce type de produit, en dehors bien entendu de toute production locale. La santé et les communications (internet, téléphonie, envois postaux) sont aussi nettement plus chères à La Réunion qu'en France métropolitaine (respectivement + 15,2 et + 19,3 %).

Par contre, les écarts de prix sont moins importants sur certains postes, notamment les transports, les loisirs et la culture. La comparaison fait même apparaître sur d'autres des prix pratiqués inférieurs à ceux de France métropolitaine. Pour les consommations liées au logement en particulier (loyers, charges, eau, électricité principalement), les prix sont inférieurs de 2,4 % à La Réunion. Cela s'explique par certains tarifs moins élevés à La Réunion comme celui de l'eau. Par ailleurs, même si les loyers privés restent plus élevés à La Réunion qu'en France métropolitaine, ceux du secteur social, dont le poids est important, sont plus faibles ici. Enfin, dans l'hôtellerie-restauration, les prix pratiqués sont inférieurs de 6,1 % à ceux de la France métropolitaine. Le traditionnel repas-barquette n'est pas étranger à ce résultat.

Écarts de niveaux de prix entre La France métropolitaine et La Réunion en 2010 (%)

	La Réunion / France métropolitaine (panier métropolitain)	France métropolitaine / La Réunion (panier réunionnais)
Produits alimentaires	36,6	-10,6
Alcool, tabac	26,3	-19,0
Habillage et chaussures	-0,1	6,1
Logement, eau, énergie	-2,4	14,4
Meubles, électro-ménager, entretien	13,6	-4,1
Santé	15,2	-7,9
Transports	7,5	-0,4
Communications	19,3	-9,4
Loisirs et culture	4,7	9,8
Restaurants et hôtels	-6,1	5,3
Autres biens et services	16,6	-8,9

Source : enquête de comparaison spatiale de prix 2010, Insee.
Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires

- 0,4 % sur le panier réunionnais

Les écarts de prix entre La Réunion et La France métropolitaine ont été établis à structures de consommation identiques, ce qui a permis d'ignorer les différences de modes de vie entre les deux territoires. En 1992, seul le mode de consommation de France métropolitaine avait été retenu. En 2010, la situation symétrique a été prise en compte, ce qui a permis d'évaluer également l'évolution du budget d'un ménage réunionnais qui s'installerait en France métropolitaine tout en conservant ses habitudes d'achat réunionnaises. Selon les résultats, le ménage réunionnais ne verrait pratiquement pas de différence sur son budget (- 0,4 %)

À structure de consommation réunionnaise, quatre postes de consommation ont des prix plus élevés en France métropolitaine : le logement, eau et énergie ; les loisirs et la culture ; l'habillement et les chaussures et enfin l'hôtellerie-restauration. Les prix des autres postes sont moins élevés, particulièrement les boissons alcoolisées et le tabac, mais aussi les produits alimentaires (- 10,6 %). Un Réunionnais qui conserverait ses habitudes alimentaires en France métropolitaine paierait donc moins cher ses produits habituels.

Une limite : la comparaison « moyenne »

Une première limite à cette étude réside dans les hypothèses mêmes qui ont été retenues. Le choix de travailler avec un panier de consommation métropolitain dans un cas et réunionnais dans l'autre est une hypothèse forte. Elle suppose en effet que le ménage métropolitain qui vient s'installer à La Réunion dans un cas, et le ménage réunionnais qui part s'installer en France métropolitaine dans l'autre, ne modifie pas ses habitudes de consommation. Or il est fort probable que dans les deux cas, au bout d'un certain temps, les ménages adaptent progressivement leurs habitudes de consommation.

Par ailleurs, la comparaison spatiale des prix permet de mesurer les écarts de prix globaux entre la France métropolitaine et La Réunion, à structure de consommation moyenne. Les résultats ne seraient pas nécessairement les mêmes s'ils avaient été adaptés à chaque catégorie de population, selon la structure de son propre budget. Un ménage aisé, ou à faible revenu, jeune ou âgé, ne consomme pas de manière identique. Un ménage modeste, par exemple, dépense une part de son budget plus

importante que les autres dans l'alimentaire. Il est donc vraisemblable que pour lui l'écart de prix global soit plus important que celui annoncé. Une telle analyse aurait nécessité une opération de plus grande ampleur, avec un échantillon de produits beaucoup plus important.

Olivier Fagnot
Chef du service statistique

Bibliographie :

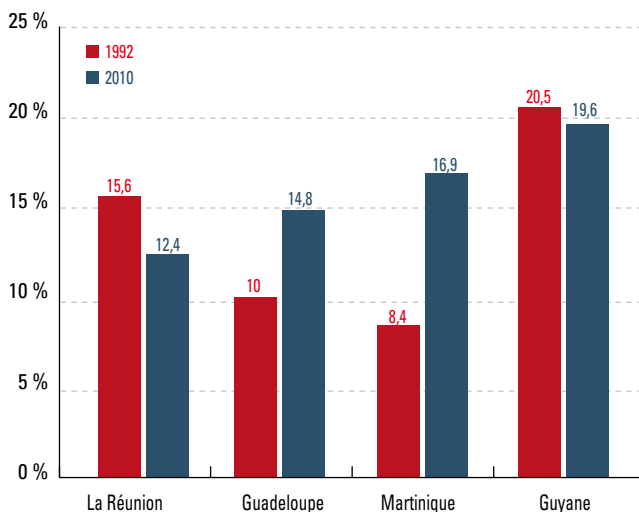
FAGNOT O., « Depuis 1990 l'évolution des prix atteint un rythme annuel de 2,1 % », Revue Économie de La Réunion n°132, avril 2008.

FAGNOT O., « Certaines catégories plus touchées par l'inflation », Revue Économie de La Réunion n°136, mai 2010.

FAGNOT O., « Les ménages modestes subissent plus l'inflation », Revue Économie de La Réunion n°135, décembre 2009.

BERTHIER J.-P., LHÉRITIER J.-L., PETIT G., « Comparaison des prix entre les DOM et la métropole en 2010 », Insee Première n°1304, juillet 2010.

Écarts de niveaux de prix entre La France métropolitaine et les Dom en 1992 et 2010 (panier métropolitain, ensemble yc loyers)



Source : enquête de comparaison spatiale de prix de 2010, Insee

Note de lecture : A La Réunion, l'écart de prix d'ensemble (yc loyers) était de + 15,6 % en 1992 et de + 12,4 % en 2010 comparativement à la France métropolitaine (panier métropolitain).

Écarts de prix entre la France métropolitaine et La Réunion en 1985, 1992 et 2010 pour un panier de consommation métropolitain

Panier métropolitain	1985	1992	2010
Ensemble yc loyers	nd	15,3	12,4
Ensemble hors loyers	18,2	12,5	12,9

Source : enquête de comparaison spatiale de prix, Insee.

NB : Au cours du temps, le champ de l'indice des prix à la consommation s'est élargi. Il n'est donc pas identique à chacune des trois dates.



De nouveaux outils de mesure de l'évolution des prix

Depuis quelques années, d'autres études utilisant l'indice des prix à la consommation ont permis de comparer les territoires en termes d'évolution des prix. Établis à partir de l'instrument de mesure mensuelle de l'inflation (Indice des prix à la consommation), ces résultats comparent de façon indépendante l'évolution de deux paniers de consommation, l'un strictement métropolitain, l'autre strictement réunionnais. Deux effets sont donc combinés, l'un lié à l'évolution des prix, l'autre lié à des habitudes de consommation différentes.

Depuis 2009, l'Insee Réunion a mis également en place des indices catégoriels, à partir de son indice des prix à la consommation. Ils permettent d'estimer l'inflation dans des situations particulières : en fonction du revenu, de l'âge, de la composition familiale et enfin de la catégorie sociale. Il était en effet difficile de s'identifier au « Réunionnais moyen », dont le profil est difficilement identifiable par la population. Un autre indice a également vu le jour, celui de l'évolution des produits de grande consommation dans la grande distribution.

Méthodologie

La méthodologie de référence pour les comparaisons spatiales de prix est celle retenue pour le calcul des parités de pouvoir d'achat au niveau européen. Il s'agit de réaliser des relevés des prix dans différents territoires pour un échantillon de biens de consommation aussi proches que possible. Ceci suppose implicitement qu'on ne pourra comparer entre eux que des territoires dont les modes de vie des résidents sont relativement proches.

Dans les indices de prix à la consommation, l'échantillon de produits n'est pas tiré de façon aléatoire dans une base de sondage exhaustive. Il est défini de façon à trouver le meilleur compromis entre des exigences en partie contradictoires : une bonne couverture des différents postes de consommation ; une bonne comparabilité des produits entre territoires, ce qui suppose une définition aussi précise que possible des différents produits ; une bonne représentativité dans chaque territoire des produits retenus (au-delà de leur simple disponibilité). Ce sont ces principes de référence qui ont été retenus pour l'enquête entre la France métropolitaine et La Réunion, et en particulier le fait de ne comparer que des produits aussi proches que possible.

6 500 relevés de prix

Près de 6 500 relevés de prix ont été assurés sur le sol réunionnais par sept enquêteurs recrutés et formés dans cet objectif. La collecte a eu lieu sur un seul mois, en mars 2010, compte tenu des délais imposés et des contraintes de terrain (périodes de solde, disponibilité des produits saisonniers, etc.). Les soldes et promotions, qui sont inclus dans l'indice des prix à la consommation depuis 1998, ont été écartés du champ de l'enquête de comparaison de prix.

Une diversité géographique et de points de vente

Pour refléter la diversité d'implantation géographique et d'habitudes d'achats des Réunionnais, des relevés ont été réalisés sur les quatre micro-régions de La Réunion. Ils ont été effectués dans la grande distribution mais aussi dans les petits magasins traditionnels, une structure des relevés par forme de vente ayant été définie pour chaque produit. Des résultats connus par ailleurs ont également été utilisés afin d'améliorer la collecte sur les produits complexes. C'est ainsi que la comparaison a porté au total sur un échantillon de 418 biens et services. Les relevés de prix qui ont été utilisés proviennent de sources variées :

- une enquête spécifique sur le terrain a concerné 264 biens et services à La Réunion (environ 25 relevés de prix en moyenne par produit, bien ou service),
- des relevés issus de la base de données de l'indice des prix à la consommation ont été utilisés pour la grande majorité des produits alimentaires, y compris produits frais,
- la comparaison des prix de 39 « tarifs » a été estimée de façon centralisée. Ces postes ont fait l'objet de traitement ou de choix spécifiques, notamment ceux des loyers (étude économétrique à partir de l'enquête logement) et du transport aérien.

Un « poids » est affecté à chaque produit

Les relevés portent sur des produits très différents couvrant l'alimentation, les biens et services. L'objectif est de calculer un indice qui prenne en compte cette diversité. Cet indice tient compte du poids de chaque produit, bien ou service, regroupé par famille dans la consommation moyenne des ménages. Le poids de chaque produit qui est la part du budget moyen qui lui est consacré, provient de l'enquête « budget de famille ».